

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 septembre 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.**

Étaient présents:

Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril  
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2008-09-244 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1** Engagement d'employée : préposée à la bibliothèque Marie-Uguay;
- 7.2** Mandat à Dunton Rainville : installation de quais privés en front de terrains municipaux riverains au Lac St-Louis et au Fleuve Saint-Laurent;
- 7.3** Appui à la candidature des villes de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec Hiver 2011;
- 7.4** Kelly Sani-Vac inc. : attestation d'objection à la demande d'autorisation au MDDEP;
- 7.5** Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage 437 afin de contingerer le nombre d'endroits destinés à l'usage poste de transbordement de résidus d'égout et des boues de fosses septiques dans la zone C-405;
- 7.6** La Demeure de Mon Enfant : versement d'aide financière;
- 7.7** 6<sup>e</sup> Édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec MRC Vaudreuil-Soulanges : achat de billet.

ADOPTÉE

**2008-09-245 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2008**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août et de la séance extraordinaire du 25 août 2008, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

**2008-09-245**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août et de la séance extraordinaire du 25 août 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2008-09-246** **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2008, au montant de **470 526.24 \$**.

ADOPTÉE

**2008-09-247** **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2008, au montant de **387 768.55 \$**.

ADOPTÉE

**2008-09-248** **LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX PAYÉS ET À PAYER – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux payés au montant de **60 211.95 \$** et la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **400 877.04 \$**.

ADOPTÉE

**2008-09-249** **LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 DU TRÉSORIER**

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2007, suivant le chapitre XIII du Titre I de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2007, suivant le chapitre XIII du Titre I de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, soit transmis au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE

**2008-09-250**    **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 437-9 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437 AUX FINS DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XIV, DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LA ZONE H-207, ET DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE CLÔTURE DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage no 437 aux fins de diviser le Chapitre XIV en sections, de prévoir des normes de construction et d'usages spécifiques pour la zone H-207, et de permettre le remplacement de clôture ou de muret dérogatoire protégé par droits acquis;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 25 août 2008;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 septembre 2008;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement n° 437-9 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier diverses dispositions du Chapitre XIV, de prévoir des dispositions particulières pour la zone H-207, et de permettre le remplacement de clôture dérogatoire protégée par droits acquis ».

ADOPTÉE

**2008-09-251**    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-13 : 3 CROISSANT NOËL-LEGAULT (LOT 2 421 811)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-13;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2008-13, concernant l'immeuble situé au 3 croissant Noël-Legault (lot : 2 421 811), à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière de 7,72 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2008-09-252 APPEL D'OFFRES GT2008-09 : COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES 2009 À 2013 - ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques 2009-2013 (GT2008-09);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 18 août 2008;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'accorder le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2009-2013 à **Entreprise Sanitaire F.A. Ltée**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **2 672 175.77 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-09. Le contrat est d'une durée de 5 ans, selon les prix unitaires suivants :

Année 2009 :	145.02 \$ /unité
Année 2010 :	147.69 \$ /unité
Année 2011 :	150.38 \$ /unité
Année 2012 :	153.12 \$ /unité
Année 2013 :	155.88 \$ /unité

ADOPTÉE

**2008-09-253 AVIS À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DU REFUS D'ADHÉSION AU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques de toutes les municipalités de la MRC;

Considérant qu'il en coûterait plus cher à la Ville d'adhérer au contrat de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot refuse d'adhérer au contrat de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques.

ADOPTÉE

**2008-09-254 APPEL D'OFFRES GT2008-10 : TRAVAUX DE PAVAGE DE DIFFÉRENTES RUES - ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de pavage de différentes rues pour l'année 2008 (GT2008-10);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 4 septembre 2008;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de pavage de différentes rues à **Ali Excavation inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **180 993.60 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-10; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-321-00-711. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2008-09-255 **APPEL D'OFFRES GT2008-11 : CONTRAT DE SERVICES D'INGÉNIEURS POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services d'ingénieurs pour les plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction d'une nouvelle bibliothèque (GT2008-11);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2008;

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation;

Considérant que Les Consultants LBCD inc. a obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'accorder le contrat de services d'ingénieurs pour les plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction d'une nouvelle bibliothèque à **Les Consultants LBCD inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **50 700 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-11; le tout puisé à même le règlement d'emprunt no 461. Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution est conditionnelle à toutes les approbations légales requises du règlement d'emprunt no 461.

ADOPTÉE

2008-09-256 **CONTRAT DE SERVICES-CONSEILS EN URBANISME AVEC PARENT, LATREILLE & ASSOCIÉS INC. (PLA CONSULTANTS)**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de retenir les services de la firme **Parent, Latreille & associés inc.** (PLA Consultants) pour des services-conseils en urbanisme, pour un montant n'excédant pas **10 000 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

2008-09-257 **APPEL D'OFFRES SC2008-01 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RÉCEPTION ET D'UN VESTIAIRE AU CARREFOUR NOTRE-DAME - ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement d'une réception et d'un vestiaire au Carrefour Notre-Dame (SC2008-01);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 26 août 2008;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'accorder le contrat d'aménagement d'une réception et d'un vestiaire au Carrefour Notre-Dame à **Constructions R. Pétrin et fils inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **56 600 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC2008-01; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-739-00-727. Le contrat est à prix forfaitaire.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil autorise le trésorier à approprier la somme nécessaire du poste budgétaire 1-02-452-00-643 vers le poste budgétaire 1-22-739-00-727.

ADOPTÉE

**2008-09-258 CONTRAT AVEC MULTI-SURFACES – F. GIGUÈRE INC. POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES TERRAINS DE SOCCER**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de retenir les services de **Multi-Surfaces – F. Giguère inc.** pour des travaux de mise à niveau (décompactage, sur-ensemencement et fertilisation) des terrains de soccer, au coût de **18 663.50 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-725-10-567.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil autorise le trésorier à approprier la somme nécessaire du poste budgétaire 1-02-452-00-643 vers le poste budgétaire 1-02-725-10-567.

ADOPTÉE

**2008-09-259 VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE : SCOUTS DE NOTRE-DAME ET PATRIOTES DE L'OUEST**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse aux organismes mentionnés ci-dessous l'aide financière suivante :

- **Scouts de Notre-Dame**                    **600 \$**
- **Patriotes de l'Ouest**                    **750 \$**

ADOPTÉE

**2008-09-260 PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE JULIE-DESCHAMPS : ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC GESTION D.R. BOURBONNAIS INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la compagnie **Gestion D.R. Bourbonnais inc.** l'entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le projet de développement domiciliaire de la rue **Julie-Deschamps** (lot 3 758 117); le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE

**2008-09-261**    **SCFP : LETTRES D'ENTENTE NO 28 ET NO 29 POUR LA PROLONGATION DE LA DURÉE D'EMPLOI D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le SCFP, section locale 3530, les lettres d'entente no 28 et no 29 relatives à la prolongation de la durée d'emploi d'employés temporaires.

ADOPTÉE

**2008-09-262**    **TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE BILLETS**

Considérant que les profits du tournoi de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion sont versés à des organismes municipaux;

Considérant, notamment, l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets pour le Tournoi de golf du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, au coût total de **300 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499 : en plus du maire, le conseiller Michel Asselin est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2008-09-263**    **SUCCESSION LAVIGNE : DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 2 421 734**

Considérant que la liquidatrice de la succession de Françoise Maillet-Lavigne présente une demande d'aliénation, à Constructions Claude Lévesque inc., du lot numéro 2 421 734 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant que la demande d'autorisation vise à mettre fin à l'indivision et à procéder au partage final de la succession;

Considérant que la demande ne contrevient à aucune disposition du Règlement de zonage numéro 437.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande d'autorisation, présentée par Marie-Élizabeth Lavigne, es-qualité de liquidatrice, pour l'aliénation du lot 2 421 734 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

**2008-09-264**    **SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE – IBERVILLE/ALFRED-GREFFORD ET PERROT/MARIE-MARTHE-DAOUST**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire aux endroits suivants :

- Sur la rue Iberville, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Alfred-Grefford;
- Sur le boulevard Perrot, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Marie-Marthe-Daoust.

ADOPTÉE

**2008-09-265**    **ENGAGEMENT D'EMPLOYÉE : PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'engager madame **Hélène Caisse** à titre d'employée temporaire sur appel, au poste de préposée à la bibliothèque, à compter du 10 septembre 2008; selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2008-09-266**    **MANDAT À DUNTON RAINVILLE : INSTALLATION DE QUAIS PRIVÉS EN FRONT DE TERRAINS MUNICIPAUX RIVERAINS AU LAC ST-LOUIS ET AU FLEUVE SAINT-LAURENT**

Considérant que la Ville est propriétaire de terrains riverains adjacents au Lac St-Louis et au fleuve Saint-Laurent;

Considérant que des quais privés ont été installés dans le lit du Lac St-Louis ou du Fleuve Saint-Laurent en front de terrains municipaux riverains;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de retenir les services de **Dunton Rainville**, avocats, pour l'assistance et des conseils juridiques en rapport avec l'installation de quais privés dans le lit du Lac St-Louis ou du Fleuve Saint-Laurent en front de terrains municipaux riverains qui appartiennent à la Ville.

ADOPTÉE

**2008-09-267**    **APPUI À LA CANDIDATURE DES VILLES DE BEAUHARNOIS ET DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2011**

Considérant la volonté des villes de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois d'obtenir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011;

Considérant que la tenue de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et de renforcer la fierté des citoyens;



**2008-09-267**

Considérant l'impact positif que la Finale des Jeux apporte sur la jeunesse québécoise en particulier celle de la région hôte;

Considérant que les effets d'un tel événement mettront en valeur la culture, ses institutions et son patrimoine;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec permettra d'accroître la promotion du sport et de l'activité physique;

Considérant la visibilité et l'importance des retombées économiques engendrées par la Finale des Jeux du Québec;

Considérant que l'organisation de la Finale des Jeux du Québec nécessite la concertation et la collaboration de divers intervenants.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie la candidature des villes de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011.

ADOPTÉE

**2008-09-268**

**KELLY SANI-VAC INC. : ATTESTATION D'OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET D'AJOUT DE 3 BENNES PERMANENTES DE TRANSBORDEMENT DE RÉSIDUS DE NETTOYAGE DE RÉSEAU D'ÉGOUT**

Considérant les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que Kelly Sani-Vac inc. a déposé une demande d'autorisation pour son projet d'ajout de 3 bennes permanentes de transbordement de résidus de nettoyage de réseau d'égout;

Considérant que depuis la révision quinquennale du Plan d'urbanisme et du Règlement de zonage, complétée en février 2007, une partie substantielle du territoire du Plateau Notre-Dame est dorénavant vouée à de l'habitation de forte densité;

Considérant également le développement domiciliaire, depuis les dernières années, sur le territoire des villes de Pincourt et de L'Île-Perrot, aux limites municipales d'avec Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, dans le secteur limitrophe au Plateau Notre-Dame;

Considérant que le projet d'ajout de 3 bennes permanentes de transbordement risque de compromettre le développement futur du Plateau Notre-Dame et la qualité de vie des résidants des zones avoisinantes.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'elle s'objecte à la délivrance de l'autorisation demandée par Kelly Sani-Vac inc. pour le projet d'ajout de 3 bennes permanentes de transbordement de résidus de nettoyage de réseau d'égout à l'adresse civique portant le numéro 100, rue Huot (lot 3 145 000).

ADOPTÉE

2008-09-269 **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE CONTINGENTER LE NOMBRE D'ENDROITS DESTINÉS À L'USAGE POSTE DE TRANSBORDEMENT DE RÉSIDUS D'ÉGOUT ET DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DANS LA ZONE C-405**

Monsieur le conseiller Bruno Laplante donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 afin de contingenter le nombre d'endroits destinés à l'usage poste de transbordement de boues usées dans la zone C-405. Ce règlement aura plus particulièrement pour objet de limiter à un (1) seul endroit dans la zone C-405 l'usage identique ou similaire à celui de « Poste permanent de transbordement de résidus de nettoyage de réseau d'égout et/ou des boues de fosses septiques ».

2008-09-270 **LA DEMEURE DE MON ENFANT : VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant le projet de l'organisme sans but lucratif « La Demeure de Mon Enfant » d'ouvrir une maison d'hébergement pour personnes handicapées vivant sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse, à titre d'aide financière, à l'organisme sans but lucratif « **La Demeure de Mon Enfant** » la somme de **1 000 \$** par année pendant 5 ans, à compter de 2008; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

Pour pourvoir au paiement de cette dépense pour l'exercice financier 2008, le Conseil autorise le trésorier à approprier la somme nécessaire du poste budgétaire 1-02-452-00-643 vers le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Richard Filion vote contre.

2008-09-271 **6<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ACHAT DE BILLET**

Considérant que les profits de la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges seront versés aux Olympiques spéciaux du Québec.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, **1 billet** pour la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 23 septembre 2008, au coût de **85 \$**, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

**2008-09-271**

Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil autorise le trésorier à approprier la somme nécessaire du poste budgétaire 1-02-452-00-643 vers le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2008-09-272 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu de lever la séance à 20H30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier, OMA

/vc

\*\*\*\*\*

